

Accord Compétitivité- Emploi

La direction trop pressée

(Deux réunions ont été programmées les 19/12/2017 et 20/12/2017. Nous vous informerons rapidement si de nouvelles annonces étaient faites. Bien entendu, ce tract n'a pas pour objectif de mentaliser les salariés à l'application d'un accord que les organisations syndicales désapprouvent... ☺)

La direction vient de remettre aux organisations syndicales un ensemble de textes totalisant plus de 200 pages. Elle demande aux salariés : **de travailler plus, de céder encore plus de leurs temps de vie privée à l'entreprise et aux actionnaires, de lui laisser toutes les marges de manœuvre possibles pour appliquer la flexibilité à outrance.** Plus de 200 pages de textes qu'il aurait fallu valider en 3 mois avant les dernières vacances estivales, avant que son initiateur ne prenne la poudre d'escampette en direction du ministère du travail... Un mode de négociation qui présageait déjà de la signature des ordonnances « travail ».

✓ Le climat lors de ces négociations et la loyauté de la direction :

Le manque de **loyauté** dans cette négociation est mis en exergue par le rapport du cabinet Sextant au CCE « Orientations stratégiques et conséquences sur l'emploi ».

Ce rapport indiquant que : « Faute de transmissions d'éléments correspondants à notre demande de documents dans des délais compatibles avec la date prévue de restitution, nous n'avons pas pu traiter les points suivants du champ de mission :

- Point 4.c (Perspectives de charges par site industriel : au regard des évolutions prévues sur les productions existantes, les transferts de productions et les produits innovants)

Par ailleurs, nous n'avons pu traiter que partiellement les points suivants :

- Point 2.d (Perspectives d'activité à fin 2017 et à 3 ans pays France) : pas de business plan communiqué, uniquement informations qualitatives

- Point 5.d (Perspectives emplois et enjeux de GPEC selon périmètres/organisation avec focus sur la gestion des âges et la R&D) : fichier des effectifs 2017 non communiqué »



La direction, totalement décomplexée, surfe sur la vague des ordonnances travail pour exiger, forte de l'appui des autorités gouvernementales, des régressions sociales sans précédents. **Temps de travail, rémunération, JRTT, etc. : tout serait « passé à la moulinette » si une signature intervenait.**

Alors que la CGT considère le bonheur collectif comme étant la somme des bonheurs individuels, nos dirigeants affirment quant à eux que l'intérêt commun ne vaut que par le bonheur de quelques-uns, quitte à provoquer les dommages collatéraux que sont : insécurité professionnelle, conditions de travail dégradées, stagnation du pouvoir d'achat, voire pauvreté et chômage. Des dirigeants, partisans d'un système dont Max Weber disait déjà qu'il n'a « *de considération que pour les choses, aucune pour les personnes* ». Mais s'en rendent-ils seulement compte ?

✓ La flexibilité institutionnalisée :

En plus des mesures envisagées dans plusieurs tracts, voici ce que l'accord, s'il était signé, permettrait à la direction :

- Imposer aux factionnaires, dans certains cas, des semaines de travail de **48 heures** !
- Imposer des journées de travail de **10 heures** !
- Imposer des semaines de **46 heures en moyenne** sur **12 semaines** consécutives !
- Imposer une **rotation des équipes** matin, après-midi et nuit !
- Imposer **8 à 12 samedis travaillés** dans l'année !
- Imposer un planning annuel de modulation alternant des périodes hautes de **46 heures de travail** et des périodes basses de **20 heures** dans certains cas !
- Activer les périodes hautes ou basses avec un **délai de prévenance de 4 ou 6 jours** selon la période ! (Bonjour la vie de famille et ses contraintes...) !
- Exiger l'accomplissement de **220 heures annuelles d'heures supplémentaires** au-delà de 1607 heures !



Mais comme cela ne suffit pas la direction prévoit des dérogations et elle pourra :

- Faire travailler plus de 12 samedis dans l'année à raison de 2 mois par mois !
- Déroger au délai de prévenance de 4 ou 6 jours en le réduisant à 3 jours !
- Déroger aux 220 heures d'heures supplémentaires annuelles et aller au-delà !

✓ **La promesse d'embauche de 1200 salariés :**

Elle ne vaut pas mieux que celle du patron du MEDEF Pierre Gattaz qui, en 2014, avait promis 1 000 000 d'emplois (!) en contrepartie de la signature du « *pacte de responsabilité* » du gouvernement Hollande et de baisses de « charges ». Ces emplois n'ont jamais été créés. Comprenez bien que la direction de Schneider fera facilement et en temps voulu la démonstration de son impossibilité à tenir cette promesse. Il lui sera si facile d'invoquer à nouveau une conjoncture défavorable, une nouvelle nécessité de favoriser la compétitivité, et patati et patata... pour éviter ainsi de tenir ses engagements.



Jean Pascal et Martine :

Prendre le train des nouvelles technologies peut faire l'objet d'un consensus. Mais pas besoin d'en faire des tonnes cependant comme notre PDG, dont le mépris visible vis-à-vis des salariés français, depuis qu'il est installé à Hong Kong, semble aussi puissant que l'intérêt qu'il porte à ses amis de Davos. Il n'aura pas fait le moindre commentaire sur le projet d'accord affectant les 17 500 salariés hexagonaux. Et, faisant preuve d'un jeunisme pathétique, il préfère promouvoir les nouvelles technologies en se répandant sur l'intranet pas le biais de selfies répétés. Ses conseillers en communication lui font rejouer à sa manière, en nous les remémorant (et c'est là leur seul atout), les aventures de *Martine*, célèbre héroïne de bande dessinée enfantine dont se souviendront à coup sûr les plus anciens d'entre nous. C'est ainsi qu'après «*Martine fait du camping*», «*Martine à la ferme*», «*Martine en voyage*», «*Martine à la mer*», «*Martine au cirque*», «*Martine à l'école*», «*Martine fait du théâtre*», «*Martine à la foire*», (8 histoires parmi les 60 publiées) nous avons eu droit récemment à des pâles adaptations : «*Jean Pascal en Egypte*», «*Jean Pascal à Moscou*», «*Jean Pascal à Shanghai*», «*Jean Pascal au Kenya*», «*Jean Pascal à Zurich*», «*Jean Pascal à St Pétersbourg*» ... Le soin qu'il porte à son image, son narcissisme silencieux et ses sourires béats sont difficilement supportables lorsque, à mille lieux de là, des salariés voient leurs droits remis en cause par les négociations en cours.

✓ **La révolution digitale et l'art d'enfoncer des portes ouvertes :**

Il faut beaucoup d'aplomb pour graver dans un accord une évidence telle que la nécessité de se développer en prenant le train des technologies nouvelles. Alors qu'elle est déjà, c'est une évidence, une entreprise moderne qui œuvre dans un secteur d'avenir. Mentionner le désir de se moderniser est un bel exemple d'enjolivement d'un texte, pour masquer son aspect rétrograde.

Le préambule est en fait tout aussi banal et convenu que celui qui stipulerait : « *à partir de demain nous devons faire en sorte que la terre tourne sur elle-même. Pour cela, article 1 : les salariés sont invités à marcher tous dans la même direction, sans réfléchir (on réfléchira pour eux) et de manière simultanée, ce afin de ne pas contrarier la régularité de la rotation...* » ☹

✓ **Le télétravail et le droit à la déconnection :**

Si le télétravail revêt un intérêt dans certain cas, la CGT considère qu'il constitue aussi une menace sur le travail collectif en isolant les salariés (c'est aussi le but recherché), ce qui renforce l'individualisme et anesthésie les tentations à la solidarité. La direction a beau jeu de faire valoir le droit à la déconnection, alors qu'elle fait pénétrer un peu plus l'activité professionnelle dans la sphère privée, dans le domicile même du salarié, en le transformant en bureau annexe.

Le télétravail est de plus une organisation de travail très inégalitaire puisque bon nombre de salariés (en production) ne pourront jamais en bénéficier.

Au fond, ces accords favorisent une fois de plus les seuls desseins de nos dirigeants. Eux qui formeraient l'élite puissante, modèle de vertu et de morale, seule tenancière du destin des salariés. Qu'ils ne se méprennent pas car « *si infâmes soient les canailles, elles ne le sont jamais autant que les honnêtes gens...* » (Octave Mirbeau)